

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2006)
Heft: 1

Artikel: Conventions librement consenties : modèle unique au monde
Autor: Mörikofer, Andreas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-641805>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

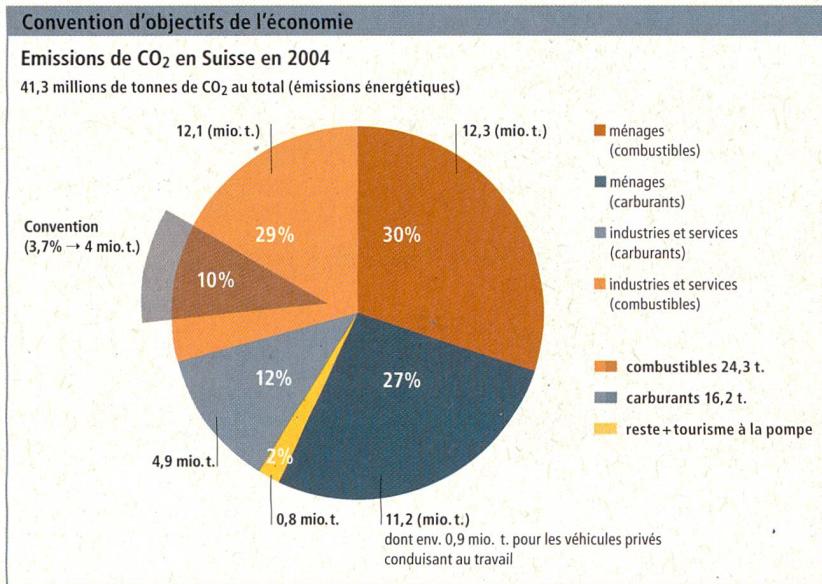
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Examen très approfondi

Le Modèle PME met notamment l'accent sur un check-up énergétique effectué dans l'entreprise par l'AEnEC. Ce check-up permet de fixer les objectifs annuels d'économie. Les mesures sont choisies de telle sorte qu'elles soient fondamentalement rentables et que les investissements puissent être amortis dans un laps de temps raisonnable. Les entreprises ont tout loisir de choisir les mesures qui leur conviennent. Le plus important est le monitoring annuel. L'entreprise saisit ses données sur Internet (consommation d'énergie et mesures appliquées). Elle reçoit ensuite un feed-back, également par Internet, qui lui indique où elle se situe dans la réalisation des objectifs fixés.

Au début de cette année, le Modèle PME est entré dans sa phase de mise en œuvre. On peut espérer que toutes les entreprises impliquées apporteront une contribution importante à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la protection du climat dans notre pays.

Dr Max Zürcher, directeur de l'AEnEC



Source: Inventaire OFEPP du CO₂ 2004, modèle de trafic Infras et estimation selon le microrecensement sur le comportement en matière de transport (ARE)

Conventions librement consenties: modèle unique au monde

L'analyse de l'efficacité 2004 démontre clairement que les conventions d'objectifs font le succès du programme Suisse-Energie: jusqu'à fin 2004, plus de 1000 entreprises se sont engagées dans un processus volontaire de conventions d'objectifs en vue d'améliorer l'efficacité énergétique dans la production et de réduire les émissions de CO₂.

Ces résultats n'auraient pas pu être obtenus sans l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). Depuis la signature du contrat de prestations en juillet 2001, l'agence a progressé avec succès sur la voie difficile de la promotion de l'efficacité énergétique dans les entreprises, cela malgré des conditions-cadres restées longtemps peu claires.

Entreprises peu rassurées

Et pourtant cette voie ressemble à un exercice d'équilibre permanent: selon l'état du baromètre de la politique climatique suisse, les succès varient en fonction des nouvelles entreprises qui signent des conventions d'objectifs ou des sociétés intéressées qui hésitent à conclure une convention librement consentie. Cette situation est due à l'incertitude quant aux futures conditions-cadres pour la mise en œuvre de la taxe sur le CO₂.

Petit retour en arrière: en mars 2005, le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur d'une taxe sur le CO₂ pour les combustibles et d'un centime climatique sur les carburants. Cette option a incité de nombreuses entreprises à signer une convention d'objectif avec l'AEnEC: fin 2005, 66 groupes ayant passé une convention avaient été audités par l'AEnEC.

et trois étaient encore impliqués dans le processus d'audit. Ces groupes émettent quelque 3,2 millions de tonnes de CO₂; avec la convention de cemsuisse, l'Association suisse de l'industrie du ciment, cela fait plus de 3,8 millions de tonnes. L'objectif des groupes de l'AEnEC, d'ici 2010, est une réduction effective de leurs émissions de 250 000 tonnes de CO₂, soit de 7%, par rapport au niveau de 2000 (dans certains cas, 2001 ou 2002).

Profiter de l'occasion

Avec l'introduction définitive de la taxe sur le CO₂, ce ne sont pas moins de dix autres groupes ainsi que plusieurs entreprises qui signeront une convention d'objectifs en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et de diminuer les émissions de CO₂: entre 2000 et 2010, la réduction de CO₂ des entreprises de l'AEnEC s'élèverait ainsi à plus de 300 000 tonnes.

Grâce à ce modèle unique au monde, environ 45% des émissions de CO₂ imputées à l'économie suisse devraient faire l'objet de conventions. Le lancement du centime climatique sur les combustibles en tant qu'alternative à la taxe sur le CO₂ remet toutefois en question la réalisation de cet objectif et risque de compromettre le succès du modèle de nouveau partenariat entre la Confédération et les milieux économiques!

Andreas Mörikofer
responsable du domaine Industrie et Services, OFEN